

**Procès-verbal de la réunion du  
conseil municipal  
du 19 mars 2024**

Nombre de membres

En exercice : 18

Présents : 12

Ayant donné pouvoir : 04

Votants : 16

L'an deux mil vingt quatre  
le dix-neuf mars à dix-neuf heures  
le Conseil Municipal de la Commune de ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTY, Maire

Date de Convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2024.

**PRÉSENTS** : Raymond MARTY, Laurent DELTREUIL, Hubert ANGIBAUT, Marie-Thérèse BLONDY, Sylvie ARISTIDE, Michel BOURDEILH, Christian LALOT, Valérie PAGES, Arnaud VILLATE, Aurélie CHARDELIN, Caroline GANGNAT, Bruno BRESSAND.

**ABSENTS ET EXCUSES** : Michel CAPTAL (a donné procuration à Laurent DELTREUIL), Marie-Christine GENTIL (a donné procuration à Sylvie ARISTIDE), Juliana CHABRERIE (a donné procuration à Marie-Thérèse BLONDY), Quentin MAUZAT (a donné procuration à Christian LALOT), Yves Raymond QUEYROU, Nathalie ROUVEYROUX.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Sylvie ARISTIDE.

-----

## **Ordre du jour**

*Validation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 février 2024.*

### **Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)**

- Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR

### **Questions Diverses**

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour de la présente réunion.

Monsieur le Maire soumet à validation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'étant exprimée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

-----

## Zones d'accélération des énergies renouvelables

### **DELIBERATION N° 2024-23**

#### **Zones d'accélération des énergies renouvelables**

##### **- Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. La communauté de communes Vallée de l'Homme a organisé une consultation pour l'ensemble des communes du territoire :

- une consultation par voie électronique a été organisée du 15 février au 27 février 2024 à 17h sur le site de la communauté de communes Vallée de l'Homme (CCVH) à l'adresse : <https://www.cc-valleedelhomme.fr/environnement-climat/concertation-publique-zaenr/>
- une adresse mail a été expressément créée pour recueillir les avis de la population : [concertation-enr@cc-vh.fr](mailto:concertation-enr@cc-vh.fr)
- une affiche informant de cette concertation a été diffusée :
  - o tout au long de la procédure sur la page d'accueil du site internet de la CCVH, sur l'application Panneau Pocket de la CCVH, en affichage aux entrées des 3 bâtiments administratifs de la CCVH (siège social au 28 avenue de la Forge aux Eyzies, l'annexe au 3 avenue de Lascaux 24290 Montignac, au service urbanisme à la mairie de Rouffignac). Elle a aussi été diffusée sur le Facebook de la CCVH les 15, 18, 22, 25 février ;
  - o durant la procédure, sur la page d'accueil du site internet d'accueil de la mairie, sur le panneau d'affichage de la mairie, sur l'application Panneau Pocket et sur Facebook.

Le Maire présente le bilan de cette concertation joint en annexe (Cf - Bilan de la concertation du public) indiquant qu'un seul avis a été reçu pour la commune via la consultation électronique. Cet avis est une préconisation pour la mise en place d'un plan de désimperméabilisation des parkings et l'ombrage de la cour de l'école.

De plus, un avis général a été recueilli ne portant pas sur la définition et l'emplacement des ZAEnR, mais sur les moyens mis en place pour la consultation et notamment concernant la plateforme spécifique.

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été identifiées sur le territoire de la commune :

#### **ZAEnR Photovoltaïques – toitures :**

<b>Objet</b>	<b>Adresse</b>	<b>Référence cadastrale</b>
Groupe Scolaire Pierre Kanthine	14 Avenue Edmond Roger	AB 0350
Hangar service technique	Route des Tuilières	AB 0099
Hangar service technique	19, Route des Tuilières	AB 0281
Complexe sportif	Allée des Sports	AV 0184 et AV 0194
Logements communaux	2 Esplanade de la Liberté	AB 0347
Hangar l'Allée	1255 Route du Puridier	387 AD 0197, 387 AD 0199, 387 AD 0201 et 387 AD 0202

Entreprises de la zone d'activité	ZAE Les Farges	AC 0051, AC 0072, AC 0075, AC 0076, AC 0098, AC 0099, AC 0100, AC 0102, AC 0103, AC 0138, AC 0141, AC 0142, AC 0143 et AD 0420
Scierie	1455 Route de la Gare de la Gélie	AE 0018, AE 0020 et AE 0051
BL emballage	2260 Route du Périgord Noir	BN 110 et BN 111
Carrefour	1 Chemin des Egals	BN 0454 et BN 0507
Bricojem	2 Chemin des Egals	BN 0726, BN 505 et BN 520

**ZAE nR Photovoltaïques – parking (ombrières photovoltaïques) :**

Objet	Adresse	Référence cadastrale
Parking Maison de Santé	Esplanade du Cheylard	AB 0390
Parkings Groupe Scolaire	Allée des sports	AV 0197
Parking SDIS	10 Route de la Préhistoire	BN 0404 et BN 0652
Parking Carrefour	1 Chemin des Egals	BN 0454
Parking Bricojem	2 Chemin des Egals	BN 0726
Parking du Camping « La nouvelle Croze » et sa future extension	60 Chemin de Rousty	BP 0105, BP 0106, BP 0107 et BP 0296

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après :

**ZAE nR Photovoltaïques – toitures :**

Objet	Adresse	Référence cadastrale
Groupe Scolaire Pierre Kanthine	14 Avenue Edmond Roger	AB 0350
Hangar service technique	Route des Tuilières	AB 0099
Hangar service technique	19, Route des Tuilières	AB 0281
Complexe sportif	Allée des Sports	AV 0184 et AV 0194
Logements communaux	2 Esplanade de la Liberté	AB 0347
Hangar l'Allée	1255 Route du Puridier	387 AD 0197, 387 AD 0199, 387 AD 0201 et 387 AD 0202
Entreprises de la zone d'activité	ZAE Les Farges	AC 0051, AC 0072, AC 0075, AC 0076, AC 0098, AC 0099, AC 0100, AC 0102, AC 0103, AC 0138, AC 0141, AC 0142, AC 0143 et AD 0420
Scierie	1455 Route de la Gare de la Gélie	AE 0018, AE 0020 et AE 0051

BL emballage	2260 Route du Périgord Noir	BN 110 et BN 111
Carrefour	1 Chemin des Egals	BN 0454 et BN 0507
Bricojem	2 Chemin des Egals	BN 0726, BN 505 et BN 520

**ZAE nR Photovoltaïques – parking (ombrières photovoltaïques) :**

Objet	Adresse	Référence cadastrale
Parking Maison de Santé	Esplanade du Cheylard	AB 0390
Parkings Groupe Scolaire	Allée des sports	AV 0197
Parking SDIS	10 Route de la Préhistoire	BN 0404 et BN 0652
Parking Carrefour	1 Chemin des Egals	BN 0454
Parking Bricojem	2 Chemin des Egals	BN 0726
Parking du Camping « La nouvelle Croze » et sa future extension	60 Chemin de Rousty	BP 0105, BP 0106, BP 0107 et BP 0296

- charge le Maire de notifier la présente délibération :
  - o au référent préfectoral unique de Dordogne ;
  - o à la communauté de communes Vallée de l'Homme ;
  - o au Pôle d'interprétation de la Préhistoire – Grand Site de France Vallée Vézère,
  - o au Syndicat Mixte du SCOT Périgord noir en charge de la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale.

*Monsieur le Maire indique que les zones ciblées auraient pu concerner les installations au sol mais, au moment de la concertation, les textes d'application n'étaient pas parus.*

*Monsieur le Maire ajoute que la liste des zones proposée est une approche. Il est probable qu'elle pourra à l'avenir être complétée s'il y a des dossiers qui se présentent. L'identification de ces zones permettra aux dossiers d'être instruits plus rapidement.*

Annexe à la délibération n°2024-23

**Bilan de la concertation relative à la définition des ZAE nR sur la commune de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac**

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune. Elle a été mise en œuvre sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) ainsi que de leurs ouvrages connexes.

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendus ainsi que les motivations des suites données.

### **Modalités de consultation**

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée comme suit :

- une consultation par voie électronique a été organisée du 15 février au 27 février 2024 à 17h sur le site de la communauté de communes Vallée de l'Homme (CCVH) à l'adresse : <https://www.cc-valleedelhomme.fr/environnement-climat/concertation-publique-zaenr/>
- une adresse mail a été expressément créée pour recueillir les avis de la population : [concertation-enr@cc-vh.fr](mailto:concertation-enr@cc-vh.fr)
- une affiche informant de cette concertation a été diffusée :
  - o tout au long de la procédure sur la page d'accueil du site internet de la CCVH, sur l'application Panneau Pocket de la CCVH, en affichage aux entrées des 3 bâtiments administratifs de la CCVH (siège social au 28 avenue de la Forge aux Eyzies, l'annexe au 3 avenue de Lascaux 24290 Montignac, au service urbanisme à la mairie de Rouffignac). Elle a aussi été diffusée sur le Facebook de la CCVH les 15, 18, 22, 25 février ;
  - o durant la procédure, sur la page d'accueil du site internet d'accueil de la mairie, sur le panneau d'affichage de la mairie, sur l'application Panneau Pocket et sur Facebook.

Le public était invité à donner son avis et ses observations à l'adresse [concertation-enr@cc-vh.fr](mailto:concertation-enr@cc-vh.fr)

### **Avis recueillis**

Dans le cadre de la concertation, un avis relatif à la commune, a été déposé via la consultation électronique.

Cet avis porte sur :

- les moyens mis en place pour la consultation du public ;
- la désimperméabilisation des parkings ;
- l'ombrage de la cour du groupe scolaire.

Par ailleurs, un avis général a été recueilli ne portant pas sur la définition et l'emplacement des ZAEnR, mais sur les moyens mis en place pour la consultation et notamment concernant la plateforme spécifique.

Les ZAEnR soumises à la concertation du public sont détaillées ci-après :

### **ZAEnR Photovoltaïques – toitures :**

<b>Objet</b>	<b>Adresse</b>	<b>Référence cadastrale</b>	<b>Avis</b>
Groupe Scolaire Pierre Kanthine	14 Avenue Edmond Roger	AB 0350	Sans observation
Hangar service technique	Route des Tuilières	AB 0099	Sans observation
Hangar service technique	19, Route des Tuilières	AB 0281	Sans observation
Complexe sportif	Allée des Sports	AV 0184 et AV 0194	Sans observation
Logements communaux	2 Esplanade de la Liberté	AB 0347	Sans observation

Hangar l'Allée	1255 Route du Puridier	387 AD 0197, 387 AD 0199, 387 AD 0201 et 387 AD 0202	Sans observation
Entreprises de la zone d'activité	ZAE Les Farges	AC 0051, AC 0072, AC 0075, AC 0076, AC 0098, AC 0099, AC 0100, AC 0102, AC 0103, AC 0138, AC 0141, AC 0142, AC 0143 et AD 0420	Sans observation
Scierie	1455 Route de la Gare de la Gélie	AE 0018, AE 0020 et AE 0051	Sans observation
BL emballage	2260 Route du Périgord Noir	BN 110 et BN 111	Sans observation
Carrefour	1 Chemin des Egals	BN 0454 et BN 0507	Sans observation
Bricojem	2 Chemin des Egals	BN 0726, BN 505 et BN 520	Sans observation

### **ZAEnR Photovoltaïques – parking (ombrières photovoltaïques) :**

<b>Objet</b>	<b>Adresse</b>	<b>Référence cadastrale</b>	<b>Avis</b>
Parking Maison de Santé	Esplanade du Cheylard	AB 0390	Sans observation
Parkings Groupe Scolaire	Allée des sports	AV 0197	Sans observation
Parking SDIS	10 Route de la Préhistoire	BN 0404 et BN 0652	Sans observation
Parking Carrefour	1 Chemin des Egals	BN 0454	Sans observation
Parking Bricojem	2 Chemin des Egals	BN 0726	Sans observation
Parking du Camping « La nouvelle Croze » et sa future extension	60 Chemin de Rousty	BP 0105, BP 0106, BP 0107 et BP 0296	Sans observation

### **Motif des suites données**

L'observation formulée ne présente pas de lien avec l'objet de la concertation du public. Cette dernière reste donc sans suite.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'incendie du 31 mars 1944 :**

Monsieur le Maire indique aux élus que les préparatifs pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la commémoration de l'incendie du 31 mars 1944 sont en cours. La communication dans les médias va être réalisée cette semaine et celle d'après. A cet effet, des rendez-vous ont été pris avec Sud-Ouest, France 5, FR3 et France Bleu Périgord. Un excellent article est déjà paru dans l'Essor Sarladais. Les enfants de l'époque de l'incendie seront sollicités pour apporter leurs témoignages.

### **➤ Décès de Monsieur Gaillard :**

Monsieur le Maire informe du décès d'une figure de l'animation sur le canton, Monsieur Didier GAILLARD, qui était l'interlocuteur du mois du Lébéro depuis de très nombreuses années.

### **➤ Grande randonnée vers Paris :**

La Grande randonnée vers Paris dont l'étape « Montignac-Rouffignac », de samedi 16 mars 2024, a réuni une quarantaine de participants et celle du dimanche 17 mars 2024, « Rouffignac-Blis et Born », a réuni une trentaine de marcheurs.

-----  
Rien ne restant à l'ordre du jour,  
Monsieur le Maire a déclaré la séance close à 19h34  
-----

Procès-verbal approuvé en séance du conseil municipal du 09 avril 2024.

Sylvie ARISTIDE, secrétaire de séance

Raymond MARTY, Maire



Liste des membres présents

<b>Raymond MARTY, Maire</b>	<i>Présent</i>
<b>Laurent DELTREUIL, Maire délégué</b>	<i>Présent</i>
<b>Hubert ANGIBAULT, 1<sup>er</sup> adjoint</b>	<i>Présent</i>
<b>Marie-Thérèse BLONDY, 2<sup>ème</sup> adjointe</b>	<i>Présente</i>
<b>Sylvie ARISTIDE, 3<sup>ème</sup> adjointe</b>	<i>Présente</i>
<b>Michel BOURDEILH, 4<sup>ème</sup> adjoint</b>	<i>Présent</i>
<b>Christian LALOT, conseiller municipal délégué</b>	<i>Présent</i>
<b>Valérie PAGES, conseillère municipale déléguée</b>	<i>Présente</i>
<b>Juliana CHABRERIE, conseillère municipale déléguée</b>	<i>A donné procuration à Marie-Thérèse BLONDY</i>
<b>Arnaud VILLATE, conseiller municipal délégué</b>	<i>Présent</i>
<b>Marie-Christine GENTIL, conseillère municipale</b>	<i>A donné procuration à Sylvie ARISTIDE</i>
<b>Aurélié CHARDELIN, conseillère municipale</b>	<i>Présente</i>
<b>Yves Raymond QUEYROI, conseiller municipal</b>	<i>Absent</i>
<b>Nathalie ROUVEYROUX, conseillère municipale</b>	<i>Absente</i>
<b>Michel CAPTAL, conseiller municipal</b>	<i>A donné procuration à Laurent DELTREUIL</i>
<b>Caroline GANGNAT, conseillère municipale</b>	<i>Présente</i>
<b>Bruno BRESSAND, conseiller municipal</b>	<i>Présent</i>
<b>Quentin MAUZAT, conseiller municipal</b>	<i>A donné procuration à Christian LALOT</i>